

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis dans la salle des Fêtes « Jacques Villeret » sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : mercredi 30 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : Mesdames CHERBONNIER Pascale, DORLEANS Peggy, HERMANGE Fanny, HORNET Frédérique, OLLIVIER Claire, PIOT Brigitte, PITET-GIRAULT Christelle, VIEVILLE Pauline,

Messieurs ANDREAU Pascal, CHARBONNEAUX Pascal, COUTON Teddy, DUBOIS Ludovic, GOBYN Florian, LE SQUER Florian, LUNVEN Philippe, MAINE Benoit, THUISSARD Sylvain.

Absents excusés :

Madame GAUTRON Isabelle qui donne pouvoir à Madame PIOT Brigitte,
Madame BRIANT Béatrice.

Madame HORNET Frédérique a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal en date du 10 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande à intégrer un ordre du jour complémentaire concernant les tableaux numériques et tactiles pour les salles de classes de l'école des Deux Rives (voir Commission Communication).

I – INFORMATIONS DIVERSES**1.1 ETAT CIVIL**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal sur les divers enregistrements de l'état civil depuis le conseil municipal du 10 mai 2021 : 1 naissance ; 0 mariage ; 0 pacs et 2 transcriptions de décès.

1.2 AGENDA

- Commission Urbanisme et environnement le mardi 6 juillet 2021 à 19h00
- Commission Bâtiments le lundi 19 juillet 2021 à 20h30
- Rappel jour de Cher le 17 juillet 2021
- Rappel Festival des pieds dans la sauce le 20 et 21 août 2021
- Rappel Cérémonie Delaunays le 28 août 2021 à 15h00

1.3 MARCHÉ PUBLIC – Repas cantine scolaire

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal que le marché public pour la livraison des repas pour la cantine scolaire a été relancé. Quatre prestataires ont répondu :

- API
- CONVIVIO
- JMG (Je Mange Gastronomie)
- RESTORIA

Une négociation a été réalisée entre CONVIVIO et API. Claire OLLIVIER fait un compte rendu oral.

Avec l'aide de l'ADAC 37 (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités), qui a réalisé une synthèse sur chaque prestataire, nous avons reçu simultanément API et CONVIVIO pour qu'ils répondent à certaines de nos interrogations.

Après une présentation et avoir répondu à diverses questions, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal leur avis quant au choix d'un nouveau prestataire pour la livraison des repas au restaurant scolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, choisi le prestataire CONVIVIO pour un essai d'une année renouvelable. Le montant du marché s'élève à 53 070 euros.

II – LES COMMISSIONS**2.1 Commission Communication et Information–Fêtes et Cérémonies-Culture et Tourisme**

Madame le Maire fait part de la commission Communication en date du 19 mai 2021 et donne la parole à Sylvain THUISSARD qui fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

1- Préparation et organisation pour l'inauguration du Bac de Civray le 11 juin

Depuis la commission, l'inauguration du Bac a eu lieu et tout s'est très bien passé.

2 – Préparation et organisation de l'édition de Jour de Cher 2021 prévue le 17 Juillet

Une nouvelle réunion sera faite sur le terrain fin juin/début juillet afin de faire un point sur l'organisation. Le nettoyage du terrain sera assuré par les agents communaux, il faudra s'assurer que Michel VERRIER aura fauché le terrain en amont.

De nombreux bénévoles sont attendus le jeudi en soirée et le vendredi (heures à confirmer) pour installer les tables, bancs et la rubalise pour les parkings. Monsieur PETITBON sera contacté pour savoir s'il est d'accord pour prêter son terrain en face du terrain communal afin d'agrandir le parking car Claire OLLIVIER signale qu'il manquait de places les années précédentes.

L'ouverture de Jour de Cher 2021 et la mise à l'eau des radeaux se fait le vendredi soir à Saint Georges sur Cher. Le samedi, des bénévoles sont attendus pour gérer le parking (besoin de talkie-walkie à voir avec l'APE) dès le matin et pour le rangement dans l'après-midi (à partir de 15h).

Depuis la commission, Sylvain THUISSARD informe le conseil municipal qu'après un appel lancé sur Facebook, une nouvelle équipe de bénévoles s'est proposée pour la fabrication et la navigation du radeau pour notre commune.

Sylvain THUISSARD va proposer à Benoit MAINE s'il peut prendre des photos et vidéos avec son drone.

Vous trouverez ci-dessous le lien du site « Jour de Cher » <https://jourdecher.fr/presentation>

3 – Questions diverses

Sylvain THUISSARD annonce l'installation d'un « bière Truck » à partir de fin juin (date à confirmer suite aux dernières restrictions, dues à la crise sanitaire, annoncées par la préfecture d'Indre-et-Loire) sur le parking de la Cave Coopérative le lundi de 18h à 21h et également du « Food Truck » qui reviendra à partir du 31 mai tous les lundis à partir de 18h30.

Site internet « Bière Truck » <https://biere-truck.fr>

Facebook du Food Truck « Kabumachou » <https://www.facebook.com/Kabumachou-449555182058311/>

Depuis la commission, le Food Truck « Kabumachou » ne souhaite plus venir sur notre commune, Sylvain THUISSARD cherche un autre prestataire.

Sylvain THUISSARD évoque le Nettoyage du territoire qui a eu lieu le samedi 29 mai de 9h à 12h au bord du Cher. Le référent de cette matinée était Teddy COUTON. La matinée s'est très bien passée. Une vingtaine de personnes présentent et les bords du Cher étaient, semble-t-il, moins sales que les années précédentes.

Sylvain THUISSARD cherche un moyen pour que les enfants de l'Ecole voient passer le Tour de France, il est proposé de les positionner sur le chemin menant de la Rue Nationale à la Mairie (Chemin des mariés). Avec des barrières, le chemin sera bien sécurisé et les enfants seront en hauteur pour voir les cyclistes.

Depuis la commission, le Tour de France a eu lieu et tout s'est très bien passé dans la joie et la bonne humeur pour le plus grand bonheur des enfants équipés de T-shirts du Tour de France et de casquettes à l'effigie de la commune.

*Sujet en dehors de la commission (Informatique Mairie)

1 - Claire OLLIVIER informe les membres de la commission de difficultés liées à des mises à jour non faites sur le matériel « Serveur » avec le logiciel Segilog. L'installation de ce serveur est ancienne, aucune préconisation sur le matériel n'a été annoncée par Segilog à la Mairie lors de la dernière installation du logiciel, cela pose des problèmes importants sur son utilisation par les agents de la Mairie.

2 - Sylvain THUISSARD informe le conseil municipal que la subvention pour l'équipement des 3 classes en tableaux numériques et tactiles a été accordée à hauteur de 7 000 €. La commune ferait partie d'un site expérimental. Le coût total de ces équipements est de 20 000 € TTC. Si la signature de ce devis se fait rapidement l'école peut en bénéficier dès la rentrée scolaire de septembre 2021/2022.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal leur avis pour la signature de ce devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce devis pour un montant de 20 000 € TTC et autorise Madame le Maire ou son représentant à le signer.

2.2 Commission Bâtiments et patrimoine

Madame le Maire fait part de la commission Bâtiments et patrimoine en date du 31 mai 2021 et donne la parole à Florian LE SQUER qui fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

1- Projets 2021

Toiture de l'école

La société LELOUP a finalement été retenue pour ce chantier. Fanny HERMANGE informe la commission qu'il est compliqué d'obtenir une subvention pour ces travaux initialement prévus cet été. Une demande a tout de même été réalisée et sera étudiée en octobre 2021.

Note depuis la commission : la Préfecture nous a informés que le dépôt de dossier de subvention était complet et que les travaux peuvent commencer.

Menuiseries logement du bourg

La commission propose de retenir la société LA BOUTIQUE DU MENUISIER qui a remis un devis pour le remplacement des 7 fenêtres et volets du logement. Le montant du devis s'élève à 15 766.43 €

L'intervention est possible à l'automne.

Une demande de subvention a été déposée auprès des services de la Préfecture.

Rampe d'accès mairie

La société ART DE VIE a été consultée pour la réfection de la rampe. Le montant du devis (6 060 €) est sensiblement identique à celui proposé par la société JACOB pour une prestation similaire.

La commission décide de retenir l'offre de la société JACOB.

Note depuis la commission : l'entreprise JACOB pourra intervenir en septembre.

Façade avant de l'école

La société LOIRE RENOVATION a été consultée pour la réfection de la façade. A ce jour, elle n'a pas encore fourni son devis.

L'intervention ne pourra se faire cet été.

Réfection du mur extérieur salle des fêtes

La société LOIRE RENOVATION a remis un devis pour la réfection du mur pour un montant de 5 973 €.

La commission décide de retenir l'offre de la société JACOB. M. Florian LE SQUER se rapprochera de la société JACOB retenue pour deux chantiers afin de voir s'il est possible de négocier une remise.

Note depuis la commission : l'entreprise JACOB pourra intervenir en septembre 2021.

Pose de barrières bois devant la cantine (bords de rue des école)

Après discussions, la solution retenue est la suivante :

- Pose d'une ganivelle devant l'abribus, sur une longueur de 15 mètres + 3 mètres en retour.
- Pose d'une haie colorée (genre sauge, genets...) de 0.80 mètre de haut entre la ganivelle et l'abribus (Christelle PITET-GIRAULT fait faire un chiffrage en ce sens)
- Pose d'une haie colorée de 1 mètre de hauteur sur les 29 mètres séparant l'abribus du parking de la salle des fêtes (Christelle PITET-GIRAULT fait faire un chiffrage en ce sens)
- Pose d'une barrière en rondins dans la zone située sur la gauche de la sortie du restaurant scolaire

PPMS

Le contrat de 5 ans proposé par la société MY KEEPER a été retenu. Mme Claire OLLIVIER précise à la commission que cette société interviendra pour la pose des balises et la formation des personnels le 22 juin. Un exercice avec les enfants sera également réalisé à cette même date.

Note depuis la commission : installation et exercice réalisés avec succès.

2- Affaires en cours

Aménagement ERPA : l'aménagement est en cours. La réalisation des dalles béton pour les tables de pique-nique et ping-pong est prévue demain (1^{er} juin 2021).

La fourniture du gravillon pour l'aire de jeux est prévue cette semaine.

Mme Claire OLLIVIER demande si nous nous sommes assurés de la fourniture du panneau d'information obligatoire car celui-ci n'est actuellement pas posé.

Note depuis la commission : les deux jeux sont posés, le panneau d'informations également, les gravillons sont étalés. L'entreprise Acanthe a réalisé la conformité des jeux, il reste des observations à lever.

La table de ping-pong a été déposée de l'espace jeu en bas de la cour d'école.

3- Questions diverses

M. Florian LE SQUER demande une réflexion sur la mise en place d'arbres pour embellir certaines rues de notre commune.

Mme Christelle PITET-GIRAULT fait faire un chiffrage pour la fourniture de 10 arbres (arbres fournissant de l'ombre).

2.3 Commission Urbanisme et Environnement

Madame le Maire fait part de la commission Urbanisme et environnement en date 1^{er} juin 2021 et donne la parole à Brigitte PIOT qui fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

CERTIFICATS D'URBANISME

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 20 D0033	La Pinsonnière	A et N	a	Favorable
CU 037 079 20 D0034	43 rue de la Fosse Triomphe	Ub	a	Favorable
CU 037 079 20 D0035	Les mauvais prés	Ni	a	Favorable

CU 037 079 20 D0036	Rue de La Lapinerie	A	a	Favorable
CU 037 079 20 D0037	7 rue de Chenonceaux	Uc	a	Favorable - ABF
CU 037 079 20 D0038	6 rue des Caves	Ubr et N	a	Favorable - ABF

DÉCLARATION PRÉALABLE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 20 D0027	20 rue Vallée de Mesvres	Uc + N	Création d'ouverture Ravalement et rénovation	Favorable Sous réserve des ABF
037 079 20 D0028	3 rue des Sablons	Uc	Peinture des volets	Favorable Sous réserve des ABF
037 079 20 D0029	7 rue André Delaunay	Ub	Changement des menuiseries	Favorable
037 079 20 D0030	1595 rue d'Amboise	Uc + A	Transformation d'1 garage en pièce à vivre	Favorable

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
20/2021	43 rue de la Fosse Triomphe	Ub	Droit non requis
21/2021	2 rue André Delaunay	Ub	Droit non requis
22/2021	6 rue des Caves	Ubr + N	Droit non requis

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 20 D0013	Rue du Pont	Ub	Maison individuelle	Favorable Sous condition d'augmenter le vide sanitaire Recommander un puisard
037 079 20 D0014	Rue du Pont	Ub + Ni	Maison individuelle	Favorable Recommander un puisard
037 079 20 D0015	La Gaudionnerie	Uc + A	Maison individuelle	Favorable Avec un puisard
037 079 20 D0016	Rue des Hauts de Vaux	Uc + N	Maison individuelle	Favorable
037 079 20 D0017	Rue Vallée de Mesvres	Uc + N	Maison individuelle	Défavorable Situation sur le terrain avec petit coteau rocheux au fond + dde complément couleur enduit menuiseries, pente du toit, matériaux + un puisard

2.4 Commission Scolaire

Madame le Maire fait part de la commission Scolaire en date 9 juin 2021 et donne la parole à Claire OLLIVIER qui fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

I – Bilan de l'année scolaire et préparation de la rentrée 2021

Les institutrices dressent un bilan satisfaisant malgré la pandémie. Elles précisent que le port du masque sera maintenu jusqu'à la fin de l'année scolaire et que l'aération des classes reste primordiale. Fabienne THUISSARD tient à remercier les agents qui ont fait le ménage plusieurs fois par jour à l'école de Civray-de-Touraine.

Concernant la rentrée 2021, la question de la garderie à Chenonceaux se pose. 15 à 20 enfants étaient en garderie cette année.

Au conseil municipal de Chenonceaux, il a été décidé que la garderie ne serait pas reconduite à la fin du protocole sanitaire pour éviter à l'agent qui fait le ménage de terminer trop tard.

Fanny HERMANGE, Maire de Civray-de-Touraine, souhaite au contraire qu'elle perdure. Cela éviterait le brassage des enfants et à avoir à utiliser le transport scolaire les matins et soirs.

En attendant une décision définitive concernant la garderie de Chenonceaux, une pré-réservation auprès de Transdev pour le transport scolaire va être faite.

Les inscriptions aux services périscolaires seront faites à la mairie de Civray de Touraine.

II – Complément de rédaction des fiches d'inscription communes

Les fiches d'inscription communes restent identiques à celles de 2020. Seule la demande pour l'aide aux devoirs sera supprimée. Chaque école informera les parents via le cahier de liaison à la rentrée sur la reconduction de celle-ci.

III – Complément de rédaction du règlement intérieur de la restauration scolaire

Une modification est apportée au règlement intérieur du restaurant scolaire concernant les absences.

« Tout repas doit être décommandé la veille avant 9h30, le vendredi avant 9h30 pour le repas du lundi et le dernier jour avant les vacances pour un repas décommandé le jour de la rentrée. En cas de délai non respecté, les repas seront dus. »

Madame le Maire demande au conseil municipal, d'approuver le complément de rédaction du règlement intérieur du restaurant scolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le complément de rédaction du règlement intérieur de la restauration scolaire pour l'année 2021-2022.

IV – Information sur l'appel d'offre pour le marché de la fourniture des repas

Quatre prestataires ont répondu à l'appel d'offre : API – RESTORIA - CONVIVIO – JMG

Actuellement, le prestataire est API.

Comparaison des offres au jour de la commission :

API et CONVIVIO vont être recontactés pour négociations et demande de repas tests. L'ADAC (agence départementale d'aide aux collectivités locales) va nous aider dans l'analyse des offres et les points à détailler auprès des candidats.

V – Plan Particulier de Mise en Sureté à l'Ecole des Deux Rives

Le PPMS permet de gérer les risques majeurs et les risques d'attentats et d'intrusion.

Le prestataire MY KEEPER fournira une balise mobile par classe, salles de garderie, restaurant scolaire soit au total 12 balises.

Il interviendra à l'école de Civray-de-Touraine le mardi 22 juin à 8h30 pour former les agents puis les enseignants.

Un exercice sera fait à 15h30.

VI – Questions diverses

- Passage du Tour de France le jeudi 1^{er} juillet. Les maternelles seront dans le terrain et les primaires seront sur le chemin des Mariés qui sera balisé.

- Remise des prix. Elle aura lieu le jeudi 24 juin au matin. Un goûter sera offert à chaque enfant

- Le conseil d'école aura lieu le vendredi 25 juin à 18h00

III AFFAIRES GENERALES

3.1 Bail emphytéotique Domaine de l'Isle

Madame le Maire informe le conseil municipal que le parking aux abords de la base de loisirs de l'écluse est conçu pour une dizaine de voitures. La commune envisage de l'agrandir et d'utiliser une partie de la parcelle E 1081. Cette parcelle appartient au domaine de l'Isle. La signature d'un bail emphytéotique avec le Domaine de l'Isle sur la parcelle E 1081 est envisageable.

La surface concernée par le parking serait d'environ 3 000 m². Le loyer énoncé, soit 150 euros/mois serait indexé sur l'inflation, indice INSEE. Le bail serait d'une durée de 20 ans.

Les aménagements (dont le portillon vers le Domaine de l'Isle / hors sécurisation de l'accès à la charge du Domaine de l'Isle) seront à la charge de la commune. Les propriétaires du domaine de l'Isle, Madame et Monsieur NEF souhaiteraient faire valoir dans le contrat de location une clause d'usage d'une partie à maxima égale à 10% de la surface concernée (300 m²) en bord de Cher, afin de prévoir une activité en bordure de Cher en lien avec leur activité principale qui serait pertinente/intéressante au cours des 20 prochaines années.

Si cet usage était activé, le loyer serait alors diminué proportionnellement à la surface utilisée par leurs soins.

Le conseil municipal doit délibérer sur la signature d'un bail emphytéotique avec les conditions mentionnées ci-dessus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve pour une durée de 20 ans :

- Le principe d'un bail emphytéotique,

- Le loyer demandé doit être inférieur à 150 euros/mois.

Madame le Maire propose de revoir les propriétaires dès le mois de juillet 2021, pour trouver un accord sur le montant du loyer.

3.2 Convention mobilier urbain

Madame le Maire informe le conseil municipal que du mobilier urbain situé :

- sur le trottoir en limite de propriété du n°38 et 40 rue de Chenonceaux

- sur la berne face au n°20, rue de Chenonceaux.
étant dégradé et la convention signée avec la société NEW COLOR ayant expiré, Madame le Maire a demandé à la société de retirer les panneaux.

A ce jour, la société NEW COLOR souhaite renouveler ce mobilier urbain et signer une nouvelle convention pour une durée de 6 ans.

La société propose trois emplacements sur le domaine public :

- sur le trottoir en limite de propriété du n°38 et 40 rue de Chenonceaux
- sur la berne face au n°20, rue de Chenonceaux
- au 25, route de Chenonceaux et croisement chemin du Clos Pichards.

Madame le Maire demande au conseil municipal son avis sur la signature de cette nouvelle convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote Contre cette nouvelle convention et va demander à la société NEW COLOR de retirer le mobilier urbain existant.

3.3 Convention avec l'Observatoire de l'Économie et des Territoires pour l'accompagnement à l'adressage dans le cadre du déploiement de la fibre en Indre-et-Loire

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu un courrier du Directeur Départemental des Finances Publiques d'Indre-et-Loire se rapportant à la mise à jour des voies et adresses dans le cadre du déploiement de la fibre sur le territoire d'Indre-et-Loire.

La prise en charge rapide de nos délibérations relatives aux voies et lieux-dits par les services de la DGFIP revêt donc d'une importance capitale et porte dans le cadre du plan fibre sur un volume de mise à jour très important. Aussi, afin de garantir la qualité des envois de la documentation fiscale aux usagers concernés par ces nouvelles adresses (déclaration, avis d'imposition, courriers...) nous sommes invités à transmettre ces informations.

Pour ce faire, un fichier type tableur est mis à notre disposition correspondant à l'ensemble des locaux de notre commune pris en compte dans les bases de données de la DGFIP. Il convient de mettre à jour ce fichier.

Pour cela une aide est nécessaire afin de permettre une mise à jour réussie avec la création d'un compte sur le guichet adresse, une mise à jour de la base adresse nationale (BAN).

L'Observatoire de l'Économie et des Territoires propose de nous accompagner dans cette démarche.

Les formules « Pack 1 » et « Pack 2 » peuvent être prises de manière complémentaire, ou bien séparément.

A titre purement indicatif et au vu des informations actuellement en leur possession, le nombre de sessions du pack n°2 pour notre commune peut être estimé à 4, soit 4 fois 300.00 €.

Le conseil municipal doit délibérer sur la signature de la convention avec l'Observatoire de l'Économie et des Territoires et la grille tarifaire ci-jointe.

Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour la signature de la convention avec l'Observatoire de l'Économie et des Territoires.

3.4 Avenant au contrat de maintenance pour les 2 barrières rue des Ecoles

Madame le Maire informe le conseil municipal que la société qui vérifiait les barrières automatiques rue des Ecoles ne fait plus cette prestation. Suite à un problème technique sur celles-ci, nous avons fait appel à la Société Record de Bléré qui entretient déjà les portes automatiques de la Mairie. Il convient donc de signer un avenant au contrat de maintenance. Le contrat annuel est de 216,00 € H.T. par barrière. En cas de panne le prix est de 89,00 € H.T pour la main d'œuvre et 120,00 € H.T. pour le déplacement.

Madame le Maire demande au conseil municipal son accord pour la signature de cet avenant.

Le conseil municipal, vote avec 17 voix Contre et 1 Abstention (Brigitte PIOT) pour la signature de cet avenant avec la Société Record pour le moment et demande un comparatif avec d'autres sociétés de maintenance.

3.5 Contrat de maintenance du site internet pour mise aux normes RGPD

Madame le Maire informe le conseil municipal que la société FEPP nous propose une offre commerciale gratuite pour la mise aux normes du site internet concernant le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Cette prestation est gratuite et incluse dans le contrat de maintenance annuelle.

Madame le Maire demande au conseil municipal son avis pour la signature de cette offre relative à la mise aux normes RGPD du site.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la signature de cette offre relative à la mise aux normes RGPD du site.

3.6 Contrat de maintenance équipements informatiques

Madame le Maire informe le conseil municipal que le contrat de maintenance du matériel informatique avec la société FEPP arrive à expiration le 17/06/2021. Il convient donc de renouveler celui-ci. Le coût annuel pour la maintenance pour les 6 postes informatiques ainsi que le serveur s'élève à 1 260 € TTC avec une remise de 540 € TTC soit un montant total de 720 € TTC.

Madame le Maire demande au conseil municipal son avis pour le renouvellement et la signature du contrat de maintenance du parc informatique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le renouvellement et la signature du contrat de maintenance du parc informatique.

3.7 Avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission

Madame le Maire informe le conseil municipal que lors de la séance en date du 14 octobre 2019 la délibération n°2019/068 a été prise pour adhérer au GIP RECIA Mutualisation avec la CCBVC pour le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). A ce jour, la CCBVC nous informe de la nécessité du changement d'opérateur de transmission exploitant le dispositif de transmission par voie électronique des actes de la collectivité. Un avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat doit être pris.

Madame le Maire demande au conseil municipal son accord pour la signature de cet avenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la signature de cet avenant.

3.8 Renouvellement de bail logement n°2 Chai

Madame le Maire informe le conseil municipal que le bail du logement n°2 du Chai se termine le 23 novembre 2021. Il convient de renouveler ce bail pour 3 ans.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal leur accord pour le renouvellement du bail du logement n°2 du Chai pour 3 ans.

Le conseil municipal, est favorable avec 17 voix Pour et 1 Abstention (Florian Le Squer) pour le renouvellement du bail du logement n° 2 du Chai.

3.9 Tarifs et Règlement Intérieur pour le restaurant scolaire pour la rentrée 2021-2022

Madame Claire OLLIVIER fait part aux membres du conseil municipal des nouveaux tarifs du restaurant scolaire appliqués pour cette année scolaire 2021-2022.

- Les nouveaux tarifs du restaurant scolaire s'établiront comme suit :

repas		3,80€ /jour (2,80€ pour le 3 ^{ème} enfant) - 139 jours école									
fréquence	sept./16 jours	oct./13 jours	nov./13 jours	déc./10 jours	janv./17 jours	fév./8 jours	mars/18 jours	avril/9 jours	mai/16 jours	juin/16 jours	juil./3 jours
tous les jours	60,80 €	49,40 €	49,40 €	38,00 €	64,60 €	30,40 €	68,40 €	34,20 €	60,80 €	60,80 €	11,40 €
3 ^{ème} enfant	44,80 €	36,40 €	36,40 €	28,00 €	47,60 €	22,40 €	50,40 €	25,20 €	44,80 €	44,80 €	8,40 €

Le tarif pour le repas adulte est de 5,90 €.

Le conseil municipal doit délibérer sur ces nouveaux tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2021-2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2021-2022.

3.10 Tarifs et Règlement Intérieur pour la garderie pour la rentrée 2021-2022

Madame Claire OLLIVIER fait part aux membres du conseil municipal des nouveaux tarifs de la garderie pour la rentrée scolaire 2021-2022.

- Les nouveaux tarifs de la garderie s'établiront comme suit :

matin ET soir		2,60€ /jour (2,00€ pour le 3 ^{ème} enfant) - 139 jours école									
fréquence	sept./16 jours	oct./13 jours	nov./13 jours	déc./10 jours	janv./17 jours	fév./8 jours	mars/18 jours	avril/9 jours	mai/16 jours	juin/16 jours	juil./3 jours
tous les jours	41,60 €	33,80 €	33,80 €	26,00 €	44,20 €	20,80 €	46,80 €	23,40 €	41,60 €	41,60 €	7,80 €
3 ^{ème} enfant	32,00 €	26,00 €	26,00 €	20,00 €	34,00 €	16,00 €	36,00 €	18,00 €	32,00 €	32,00 €	6,00 €

matin OU soir		1,30€ /jour (1,00€ pour le 3 ^{ème} enfant) - 139 jours école									
fréquence	sept./16 jours	oct./13 jours	nov./13 jours	déc./10 jours	janv./17 jours	fév./8 jours	mars/18 jours	avril/9 jours	mai/16 jours	juin/16 jours	juil./3 jours
tous les jours	20,80 €	16,90 €	16,90 €	13,00 €	22,10 €	10,40 €	23,40 €	11,70 €	20,80 €	20,80 €	3,90 €
3 ^{ème} enfant	16,00€	13,00 €	13,00 €	10,00 €	17,00 €	8,00 €	18,00 €	9,00 €	16,00 €	16,00 €	3,00 €

Le conseil municipal doit délibérer sur ces nouveaux tarifs de la garderie pour l'année 2021-2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs de la garderie pour l'année 2021-2022.

3.11 Redevance occupation du Domaine Public

Madame le Maire informe le conseil municipal que chaque année la collectivité émet des titres pour la redevance d'occupation du domaine public (Enedis, GRDF, SIEIL, Orange ...).

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

L'action collective des autorités organisatrices des services publics de distribution publique d'électricité et de gaz, telle que celle du SIEIL auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 ;
- Que la redevance due au titre de 2021 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice d'ingénierie à partir de l'index connu au 1^{er} janvier de cette année.

Le conseil municipal doit délibérer sur ces propositions concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modalités fixées ci-dessus.

3.12 Annule et remplace la délibération n° 2021/026 du 10 mai 2021 –Modification du montant pour la demande de subvention DETR 2021

Madame le Maire informe le conseil municipal que le montant des travaux pour la réfection de la toiture de l'école de 20 630, 50 € H.T. soit 24 756,60 € T.T.C. n'est plus identique au devis car celui-ci a été réactualisé par suite de la crise sanitaire.

Le nouveau devis des travaux s'élève à 23 030,57 € H.T. soit 27 636,68 € T.T.C.

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur cette modification du montant des travaux pour la demande de subvention DETR 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le nouveau devis des travaux pour la toiture de l'école pour un montant de 23 030,57 € H.T. soit 27 636,68 € T.T.C. pour la demande de subvention DETR 2021.

IV – QUESTIONS DIVERSES

-Sylvain THUISSARD souhaite équiper la Salle des Fêtes « Jacques Villeret » d'une box internet. Les locataires de cette salle ayant à disposition un rétroprojecteur pouvant se brancher sur un ordinateur, cela permettrait de diffuser plus facilement de la musique, jeux etc. Cette salle étant déjà pourvue d'une ligne téléphonique, Sylvain THUISSARD va se renseigner du coût supplémentaire que cela peut engendrer à la collectivité.

-Teddy COUTON demande si nous avons un retour pour la pose du panneau « Routes Touristiques de la Vallée du Cher ». Celui-ci doit être installé devant les commerces. Un devis a été demandé pour le support de ce panneau, Ludovic DUBOIS doit voir auprès des services techniques.

-Philippe LUNVEN a assisté à une réunion à la CCBVC. Des questions lui ont été posés sur les disponibilités et capacité de la Salle des Fêtes « Jacques Villeret » pour janvier 2022 dans le cadre de la fête de la St Vincent et sur la possibilité d'accueillir un spectacle sur la commune (Danses Celtiques, concerts...etc...).

-Christelle PITET-GIRAULT questionne sur les travaux éventuels (fossé) dans le cadre de la gestion des inondations d'une maison d'habitation de la commune. Un rendez-vous est à prendre.

-Claire OLLIVIER fait un bref contre rendu oral du conseil d'école qui a eu lieu le 25 juin 2021.

« Effectif actuel 170 élèves sur 8 niveaux dont 2 classes à double niveaux CE1/CE2

Effectif prévu à ce jour pour la rentrée 2021-2022 : 166 élèves dont 3 doubles niveaux prévus en PS/GS et CM1/CM2. Cette répartition peut être amenée à changer en fonction des éventuelles inscriptions de l'été.

Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021 :

- Rappel : À Civray : 8h30 (accueil 8h20) – 12h00 13h50 (accueil 13h40) - 16h20
A Chenonceaux : 8h30 (accueil 8h30) – 12h00 13h40 (accueil 13h30) - 16h10
- Les CM1 et les CM2 seront sur Chenonceaux
- Les APC devraient avoir lieu le mardi soir de 16h20 à 17h20.
- Classe de découverte envisagée pour les CM1/CM2

Organisation du temps périscolaire :

-*garderie et transport scolaire* : L'organisation de la garderie sur les deux sites a été un point positif de cette année pour le bien-être des enfants. En cours de discussion pour la prochaine rentrée.

-*cantine* : Malgré les contraintes que cela impose, la municipalité s'engage à garder pour l'année à venir les deux lieux de restauration : les maternelles et les CP dans le restaurant scolaire, les CE1, CE2, CM1 et CM2 dans la salle des fêtes.

-*aide aux devoirs* : Cette aide, qui ne sera pas mise en place avant début novembre au plus tard, ne concernerait que les enfants allant à la garderie.

A Chenonceaux, une aide aux devoirs pourrait y être étudiée en fonction de la décision prise au sujet de la garderie.

Jour de rentrée : jeudi 2 septembre

En cas de la mise en place d'un protocole sanitaire particulier, les parents seront informés par mail.

Obtention du **label Eco-école** à la suite des interventions organisées en partenariat avec Nils Hornet, emploi civique de la mairie. Le label est valable pour une année, pour l'année prochaine, l'école des Deux Rives renouvellera son inscription.

Eco-Ecole est la version française d'**Eco-Schools, programme international d'éducation au développement durable (EDD)**. L'association Teragir a lancé le programme Eco-Ecole en 2005. Le programme vise à aider les élèves à mieux comprendre le monde qui les entoure pour s'y épanouir et y participer. Il repose sur **la mobilisation de l'ensemble des acteurs d'un établissement scolaire** (élèves, enseignants, direction, personnels administratifs et techniques, etc.) mais également **du territoire** (collectivités, associations, parents d'élèves, etc.). Depuis son lancement, le programme Eco-Ecole bénéficie du soutien du Ministère de l'Education nationale.

Sur Chenonceaux : A partir du 1^{er} juin : reprise de l'activité piscine une séance par semaine pour chaque classe.

Les exercices de sécurité :

À Civray-de-Touraine : exercice incendie réalisé le 4 mai, un autre sera effectué d'ici la fin d'année scolaire.

À Civray et Chenonceaux : exercice PPMS Risque Majeur fait le 9 mars.

Questions attendues :

- lors du deuxième conseil d'école, il avait été demandé si une bibliothèque serait créée à Chenonceaux.

Il n'y a pas les locaux pour installer une bibliothèque. Un emprunt auprès de la bibliothèque de Bléré serait envisageable avec un engagement de responsabilité à faire signer aux familles.

- pouvez-vous rappeler comment se déroule le temps de cantine ainsi que la durée passée à la cantine pour les maternelles et les élémentaires ? Y a-t-il une récréation avant ou après et si oui, combien de temps dure-t-elle ?

Les élus de Civray-de-Touraine rappellent que les maternelles partent pour la cantine vers 12h10 et reviennent à l'école pour 13h20. Les Petits se préparent pour aller à la sieste, les Moyens et les Grands sortent en récréation.

Ils sont pris en charge par les maîtresses à partir de 13h40.

Les CP suivent de près les maternelles mais reviennent avant eux, vers 13h10.

Les CE1 et CE2 ont un petit temps pendant le passage aux toilettes. Ils redescendent à l'école vers 13h15.

Les CM ont juste le temps de passer aux toilettes avant de partir à la salle des fêtes. Ils montent dans le car vers 13h20. Ils ont un temps de récréation en arrivant à Chenonceaux.

Remerciements des enseignants aux municipalités et à tous leurs employés pour la mise en place du protocole au niveau de l'hygiène et de l'organisation de la cantine et de la garderie qui s'est avérée bénéfique pour les enfants.

Merci au service technique qui s'est montré réactif aux différentes demandes.

Merci aux parents pour leur soutien, leur adaptation et leur respect des protocoles mis en place durant cette année. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Prochain conseil Municipal : date à définir pour la dernière quinzaine de septembre.



Le Maire

Fanny HERMANGE